

Démarche : Demande d'autorisation de circulation motorisée dans le coeur du parc national des Ecrins

Organisme : Parc national des Ecrins

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Ce formulaire permet de faire une demande d'autorisation de circulation motorisée en cœur de parc national.

Votre demande doit impérativement être déposée 7 jours avant la date souhaitée. L'autorisation est accordée pour une période donnée, correspondant au besoin de la desserte. Une absence de réponse administrative à échéance de ce délai équivaut à un refus. Pour autant, nous nous efforçons de réduire au mieux ce délai.

La circulation motorisée en cœur du Parc national des Écrins est interdite.

Toutefois, le directeur de l'établissement peut délivrer ponctuellement des autorisations individuelles dans certains cas :

- Activités nécessaires à la gestion des refuges au profit des exploitants d'équipements d'accueil du public pour l'approvisionnement de ces équipements ;
- Ainsi qu'à celui des chercheurs et techniciens effectuant des travaux scientifiques dans le cœur du parc pour la durée de ces travaux ;
- Activités agricoles, pastorales et forestières au profit des propriétaires et gestionnaires de parcelles situées dans le cœur ;
- Réalisation de travaux autorisés par la législation et en application de la réglementation applicables au parc national des Écrins (transport de matériel et de matériaux, engins nécessaires à la réalisation de travaux pour la durée de ceux-ci dans les conditions fixées par l'autorisation de réaliser ces travaux et sous réserve de la remise complète des lieux en l'état) ;
- Transport de personnes à mobilité réduite sur des itinéraires de découverte du cœur du parc ;
- Réalisation des missions de l'établissement public du parc national ou pour son compte.

Choisir une vallée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Vallées de l'Embrunais

Vallées de l'Oisans et du Valbonnais

Vallées de Vallouise et du Briançonnais

Vallées du Champsaur et du Valgaudemar

COORDONNEES du demandeur

Demande d'autorisation de circulation motorisée dans le coeur du parc national des Ecrins

Adresse

Téléphone

Email

Entreprise

Le cas échéant

LIEU(X) concernés par la demande

Lieu(x) où vous souhaitez vous rendre

Indiquer l'adresse la plus précise possible du lieu où vous souhaitez vous rendre à l'aide d'un véhicule motorisé (il est possible de renseigner plusieurs lieux).

Commune(s) concerné(es)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Champcella
- Champoléon
- Chantepérier
- Châteauroux-les-Alpes
- Entraigues
- Freissinières
- L'Argentière-la-Bessée
- La Chapelle-en-Valgaudemar
- La Grave
- La Motte-en-Champsaur
- Le Bourg-d'Oisans
- Le Monétier-les-Bains
- Les Deux-Alpes (Venosc)
- Orcières
- Réallon
- Saint-Christophe-en-Oisans
- Saint-Maurice-en-Valgaudemar
- Valjoux

Demande d'autorisation de circulation motorisée dans le coeur du parc national des Ecrins

- Vallouise-Pelvoux
- Villar d'Arène
- Villar Loubière

Piste(s) autorisée(s)

Sélectionner le bon intitulé de piste(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Piste d'Archinard
- Piste de Charnière
- Piste de l'Eychauda
- Piste de la Forêt Arnoux
- Piste de Val Haute
- Piste de Valsenestre
- Piste des Chambons
- Piste des Portes
- Piste des Vernois
- Piste du Désert
- Piste du Pré de la Chaumette
- Piste du Rabioux
- Réseau forestier de Chantelouve
- Réseau forestier de Moline
- Réseau forestier de Navette
- Réseau forestier de Prapic
- Réseau forestier de Valestrèche
- Réseau forestier de Valjouffrey
- Réseau forestier de Villar-Loubière
- Réseau forestier du Bois des Bergers
- Réseau forestier du Périer
- Route de Valsenestre CD 117 A
- Route du Pré de Mme Carle CD 204 T
- Route de l'Envers CD 233 T
- Route de Gioberney CD 480 T
- Route de Confolens
- Route de Navette
- Route du parking des cascades de Dormillouse

Demande d'autorisation de circulation motorisée dans le coeur du parc national des Ecrins

Autres pistes et sentiers

Préciser autres pistes ou sentiers

Noter précisément de quelle piste ou sentier il s'agit

DATE(S) d'accès

Durée (en nombre de jours)

Les autorisations de circulation motorisées sur les pistes carrossables sont délivrées sur une période courte : à la journée ou sur quelques jours (ex : le temps d'un chantier de travaux) - et au maximum pour la période de l'année où les pistes restent accessibles car déneigées.

Formulez votre demande selon votre besoin précis.

Date de début

Saisir sous la forme jj/mm/aaaa

Date de fin

Saisir sous la forme jj/mm/aaaa

Si votre demande concerne une journée unique, alors ressaisir dans ce champ la date de début

Véhicule(s)

L'autorisation de circulation motorisée est délivrée pour un véhicule unique. Toutefois, dans certains cas exceptionnel (ex : entreprise) l'autorisation peut être délivrée pour quelques véhicules. Vous pouvez dans ce dernier cas renseigner plusieurs véhicules. Il est également nécessaire de préciser le type de véhicule (ex : voiture, camion, moto, etc).

Caractéristiques

Saisir sous la forme : Type - Immatriculation

Exemple : DUSTER DACIA Blanc- VT-852-TR

OBJET de la demande

Motif de la demande

Indiquez dans quelle catégorie se situe la demande d'autorisation de circulation motorisée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Activité pastorale
- Alevinage
- Approvisionnement d'équipements accueillant du public (ex refuges)
- Autre
- Chercheurs et techniciens effectuant des travaux scientifiques

Demande d'autorisation de circulation motorisée dans le coeur du parc national des Ecrins

- Engins motorisés pour le damage des pistes de ski de fond
- Engins nécessaires à la réalisation de travaux autorisés pour la durée de ceux-ci
- Équipement d'intérêt général
- Propriétaire et gestionnaires de parcelles situées en cœur
- Transport de matériel et de matériaux
- Transport de personnes à mobilité réduite
- Travaux d'exploitation agricole
- Travaux d'exploitation forestière

Détaillez plus précisément le motif de votre demande

Indiquez pour quelle raison et à quel titre vous avez besoin d'une autorisation de circulation motorisée (ex ; ravitaillement refuge, surveillance du troupeau, artisan travaux dans bâtiment, etc)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif

Pour les personnes en situation de handicap qui souhaitent obtenir une autorisation de circulation motorisée, joindre un justificatif.

Pour les déplacements liés à des travaux, joindre le cas échéant une copie de l'autorisation.

VALIDATION - Signature de la demande d'autorisation

Engagement

L'autorisation de circulation motorisée en cœur de parc national, si elle vous est délivrée, vous engagera à respecter la réglementation spéciale du cœur de parc et le cas échéant, des prescriptions spécifiques.

En signant cette demande d'autorisation, vous attestez avoir pris connaissance de la réglementation spéciale du cœur de parc, et vous vous engagez à la respecter en tout point dans le cadre de votre activité.

En signant, vous attestez également avoir pris connaissance du fait que l'autorisation du directeur du Parc ne vous dispense pas d'obtenir les autres autorisations requises en vertu du droit en vigueur, et qu'elle ne vaut pas engagement de sécurité assurée par le Parc national.

Fait à

Commune du signataire

Date de dépôt

Date de signature

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans ce formulaire

Demande d'autorisation de circulation motorisée dans le coeur du parc national des Ecrins

Cochez la mention applicable

Oui

Non